



Tous les conseillers sont présents le 10 juin. Gilles Duthu est excusé le 27 juin.

ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Lors de deux réunions, les conseillers ont rencontré successivement les sociétés EPURON et ENERYO, sociétés spécialisées en installation de fermes éoliennes. Plusieurs questions ont été posées notamment en ce qui concerne les enjeux environnementaux et financiers. Le conseil demande également aux représentants d'avoir une projection (photo montage) de l'éventuelle implantation de 5 ou 6 éoliennes sur notre territoire. Au cours de la séance du 27 juin le conseil décide à l'unanimité de retenir la société EPURON pour l'étude de pré-faisabilité sur la commune.

ECOLE ET SCOLARITÉ

- Cantine scolaire : pour faire suite à un contrôle effectué par la D.S.V. (Direction des Services Vétérinaires) à La Clairière puis à la cantine, il s'avère que l'activité cantine ne peut plus être maintenue en l'état dans la salle de la mairie. Après contact avec les gérants de La Clairière, il a été convenu que les enfants pourraient prendre leurs repas dans la salle de restaurant de leur établissement. Pour la prochaine rentrée, une convention fixant le prix du repas vendu par La Clairière sera établie par la Communauté de Communes du Pays de St Seine qui a maintenant la compétence périscolaire. Afin d'évoquer ces nouvelles dispositions une rencontre entre la municipalité et les parents d'élèves aura lieu avant les vacances scolaires d'été.

• SIVOS de Darois : le conseil doit désigner deux titulaires qui représenteront la commune au SIVOS.

Sont élus : Alain Guillot et Marie-Françoise Petitot

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

- Le maire fait part de la liste des personnes retenues pour représenter les différentes catégories de contribuables sur la commune, soit 12 titulaires et 12 suppléants. A partir de cette liste, les services fiscaux retiendront 6 titulaires et 6 suppléants qui seront invités à siéger dans cette commission.

DÉLIBÉRATIONS

- SIVOS de l'Ignon : délibération autorisant le maire à signer une convention avec le Sivos permettant l'accueil d'un enfant de Francheville scolarisé à la maternelle de Léry.
- Délégation au Maire : délibération du conseil donnant autorisation au maire de représenter la commune dans différentes procédures, actions ou décisions (marchés inférieurs à 30 000 €, contrats d'assurance, ligne de trésorerie, dons et legs, concessions dans le cimetière, réalisation des emprunts, actions en justice...)
- Horaires de l'école de Francheville à partir de la rentrée de septembre :
 - Matin : **8 h 50 — 11 h 50** (accueil 10 minutes avant)
 - Après-midi : **13 h 20 — 16 h 20** (accueil 10 minutes avant)

ÉLECTIONS SENATORIALES (21/09/ 2008)

Elections d'un délégué titulaires et de trois suppléants. Alain Guillot est élu délégué titulaire, Gilles Duthu, Marie-Françoise Petitot et Sylvain Desbois sont élus délégués suppléants.

DIVERS

- **Rappel de la réglementation concernant l'usage des pétards et artifices de divertissement** :

L'arrêté préfectoral n° 2008/DRL-2-88 du 2 juin 2008 interdit l'utilisation, par les particuliers, des pétards et artifices de divertissement dans le département de la Côte-d'Or :

- du 15 juin au 15 août 2008 sur la voie publique
- du 1er janvier au 31 décembre de chaque année :
 - dans les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes
 - dans ou en direction des immeubles d'habitation
 - dans les zones forestières et jusqu'à une distance de 200 m autour de celles-ci.

Il serait regrettable qu'un incident tel celui de l'an passé avec Camille Revol se renouvelle.

- **Circulation des enfants dans le village** :

Le maire et les conseillers attirent l'attention des parents sur la présence d'engins de terrassement sur la commune en cette période et pour les mois à venir. Les enfants, du fait de leur petite taille, risquent de ne pas être remarqués par les conducteurs. Il appartient donc aux parents de sensibiliser leurs enfants aux dangers encourus et de les inciter à se tenir éloignés des zones de travaux.

- **14 juillet** :

Vous trouverez le programme en annexe. Pour le repas, ne tardez pas à vous inscrire !

